



# Règles de reprise de la pratique « loisir » du tennis

- Des horaires d'ouverture ont été définies (Cf. Annexe) .
- Les adhérents devront impérativement réserver les créneaux disponibles sur ADOC ou TENUP
- Chaque joueuse ou joueur entre sans accompagnateur. Ces derniers, le cas échéant, se contentent de déposer le joueur devant le club et le récupèrent à la fin du créneau horaire (ils ne restent pas pour regarder les séances).
- Il n'est autorisé que 2 personnes par terrains extérieurs.
- La pratique du jeu en double n'est pas autorisée (afin de limiter les interactions entre les partenaires et de garantir la distanciation).
- Il n'est autorisé que 1 personne sur le mur d'entraînement. L'utilisation du mur est aussi soumise à réservation.
- Lors de la première heure de jeu, l'adhérent devra remettre au permanent son attestation dûment remplie. Celle-ci devra être tamponnée lors de la première visite.
- Les adhérents devront respecter les consignes affichées sous peine de sanction.
- Sur un terrain, deux personnes à la fois avec leurs propres balles marquées par une couleur ou autre, afin que chaque joueur ne ramasse que ses propres balles .
- Les adhérents doivent amener leur gel hydro alcoolique.
- Les joueurs entrants doivent attendre, dans les zones prévues à cet effet.
- Il est demandé d'entrer individuellement ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance et suivre les consignes de sortie.
- Pas de reprise des cours collectifs pour le moment.

Crosne le 14 mai 2020

Le président

Richard IBORRA